

Module PART 66 | Module 10 : Législation aéronautique B1.1 – B1.3 – B2

FORMATION COURTE LICENCE PART 66

Istres | Pôle Formation UIMM SUD – AFPI Provence

Dates | Nous consulter

CONTACT

Imane Garba

04 42 11 37 94

garba@cfaiprovence.com

COÛT

Tarifs disponibles sur demande

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Maîtriser le règlement aéronautique relatif à la certification, l'exploitation et le maintien de navigabilité des aéronefs.

DURÉE ET ORGANISATION

Durée | 35 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires | 4 à 12

PROGRAMME

Le programme de ce module reprend les principaux éléments du référentiel de la PART 66 décrits dans la réglementation Européenne CE 1321/2014.

Il cible les éléments essentiels relatifs à la connaissance des sujets / matières suivantes :

- Cadre Règlementaire, Organismes de Maintenance agréés, Opérations Aériennes
- Personnels de certification
- Maintenance, Maintien de la Navigabilité
- Certifications des aéronefs, spécifications Nationales applicables

VALIDATION

- Attestation PART 147 délivrée au stagiaire si résultat QCM et QD 75% du module suivi.
- Attestation des acquis de la formation.
- Attestation de fin de formation.

ADMISSION

PUBLIC

- Mécaniciens aéronautiques désirant obtenir une licence européenne EASA Part 66.
- Mécaniciens militaires en reconversion civile.
- Toute personne ayant un niveau Baccalauréat général ou technique.

PRE-REQUIS

- Être titulaire d'un titre ou diplôme aéronautique reconnu ou d'un Baccalauréat général ou technique.
- Avoir un dossier d'admission PART 147 validé auprès du centre de formation.

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

OPTIONS AU CHOIX

Option 1 : Présentiel

- Cours et suivis en présentiel avec un formateur expert
- Accès aux supports de cours via la plateforme pédagogique*

Option 2 : A distance

- Accompagnement et suivi(s) individuel(s) personnalisé(s) de 2h par semaine avec un formateur expert
- Accès aux supports de cours via la plateforme pédagogique*

Option 3 : Examen seul

- Examen seul en candidat libre en présentiel
- Pas d'accès aux supports de cours

Module PART 66 | Module 10 : Législation aéronautique B1.1 – B1.3 – B2

- Pas de suivi individuel

*Accès à la plateforme pédagogique :

- Exercices d'application pour contrôler la progression des stagiaires avant examen
- Livrets de cours homologués par l'Aviation Civile
- Bibliothèque technique

Salles de cours et d'examen adaptées.

Hall aéronautique de 3000m² équipé.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET EXAMEN

- Examen conforme au Règlement CE 1321/2014 de l'EASA (PART 147) :
- Questionnaire à Choix Multiple informatique : 40 Questions – 50 Minutes.
- Questions à développement (rédaction) papier : 1 Question – 20 minutes.